

Mathilde Salomon et son engagement citoyen dans la Ligue des Droits de l'Homme

Emmanuel NAQUET

Institut d'Études Politiques de Paris.

Le 4 juin 1898, soit trois ans et demi après le conseil de guerre de Paris ayant condamné illégalement et injustement le capitaine juif, alsacien et républicain, Alfred Dreyfus, à la dégradation et à la déportation, et quatre mois après le procès ayant accusé l'écrivain Émile Zola de diffamation à l'encontre de l'Armée, se tient l'assemblée générale fondatrice de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)¹. Ce lancement suit divers moyens et différentes formes de mobilisation en faveur d'une cause qui apparaît pour certains comme un crime judiciaire au nom de la raison d'État, pour d'autres – ou les mêmes – comme une marque d'antisémitisme au nom du rejet de l'autre, pour d'autres encore comme une erreur à réparer.

À l'occasion de cette journée tenue aux Sociétés savantes, plusieurs dreyfusards et/ou dreyfusistes interviennent après les discours introductifs du fondateur, ancien garde des Sceaux, avocat et sénateur de la Gironde, Ludovic Trarieux, et du premier et éphémère secrétaire général, l'helléniste Jean Psichari. Si aucune voix féminine ne s'élève alors, des statuts provisoires sont adoptés, comportant un article 4 qui stipule que « les femmes peuvent être membres de la Ligue au même titre que les hommes ». À l'issue de la réunion, les trente-quatre membres du comité directeur des origines, qui prend le nom définitif de comité central quelques mois plus tard, sont élus : des politiques, à l'instar des sénateurs Auguste Delpech, Jean-Jules Clamageran, Alexandre Isaac et Arthur Ranc, côtoient des savants comme Charles Friedel, Édouard Grimaux ou Émile Duclaux, successeur de Louis Pasteur à l'Institut éponyme, mais aussi des publicistes comme Georges Bourdon et Francis de Pressensé, parfois députés à l'instar d'Yves Guyot et de Joseph

¹Sur cette création, voir Vincent Duclert, « L'affaire Dreyfus et la naissance de la Ligue des Droits de l'Homme », dans Gilles Manceron et Madeleine Rebérioux (dir.), *Droits de l'Homme. Combats du*

Reinach, mais aussi des médecins – Jules Héricourt, Charles Richet et Paul Reclus –, mais encore le juriste Paul Viollet, le pédagogue Ferdinand Buisson, le linguiste Paul Passy ou le chartiste Paul Meyer. Trois femmes arrivent en fin de liste : « Mmes Lucien Fontaine, Schmahl – sans autre précision – et Salomon, directrice du collège Sévigné »².

Pour Jean et Monica Charlot, le nom de Mathilde Salomon « souligne la forte présence des enseignantes et institutrices parmi les adhérentes »³. Au-delà de cette affirmation rapide faite dans un article ancien, mais pionnier et suggestif, on peut s'interroger sur les trois sièges laissés à des femmes au sein d'une direction collégiale très largement masculine⁴, sachant néanmoins que peu de mouvements, y compris à gauche, attribuent un dixième de leur sphère dirigeante à des femmes – à l'exception des associations féministes, évidemment. Cette place illustre-t-elle une volonté délibérée de donner un sens à un rassemblement en marquant que son combat est bien celui en faveur de l'Homme, avec la majuscule et sans distinction de genre ? Ce choix rencontre-t-il en l'occurrence le désir de Mathilde Salomon de réorienter sa participation à la vie de la *polis* ? Ou correspond-il simplement au souhait de la jeune organisation d'afficher des figures féminines voire féministes et, de la part de Mathilde Salomon, au vœu de témoigner de valeurs partagées dans un temps de

²Mathilde Salomon siège au comité directeur sous la présidence de Ludovic Trarieux, et des vice-présidences d'Émile Duclaux et d'Édouard Grimaux, alors que Jean Psichari est secrétaire général jusqu'à sa démission – il est trop occupé par ailleurs –, et son remplacement par le publiciste et critique d'art Mathias Morhardt. Ce dernier est épaulé par le biologiste Louis Lapique, secrétaire général adjoint, Lucien Fontaine, trésorier général. Un seul ouvrier siège, Avronsart, qui disparaît très vite. En font également partie le dramaturge et critique Jacques Bizet, le littérateur Maurice Bouchor, le journaliste Georges Bourdon, le pédagogue Ferdinand Buisson, le sénateur Jean-Jules Clamageran, l'éditeur Armand Colin, le sénateur Auguste Delpech, Henri Fontaine et Louise Fontaine, déjà évoqués, le chimiste Charles Friedel, le chartiste Arthur Giry, le député Yves Guyot, le philologue Louis Havet, le physiologiste Jules Héricourt, le bibliothécaire Lucien Herr, le D^r Georges Hervé, le sénateur Alexandre Isaac, le D^r Jean-Paul Langlois, l'historien des religions Léon Marillier (remplacé, après son décès, par le biologiste Émile Gley), le philologue Paul Meyer, le publiciste Thadée Natanson, le linguiste Paul Passy (puis démissionnaire), le journaliste Francis de Pressensé, l'helléniste Jean Psichari, les sénateurs Arthur Ranc et Anthony Ratier, le chirurgien Paul Reclus, le député Joseph Reinach, le peintre Ary Renan, le médecin Charles Richet (puis démissionnaire), le philosophe Gabriel Séailles, l'historien Charles Seignobos, le journaliste Ernest Vaughan et le juriste Paul Viollet (puis démissionnaire).

³« La Ligue des Droits de l'Homme. Un rassemblement d'intellectuels », *Revue française de Science politique*, n° 4, décembre 1959, p. 995-1028, p. 1004.

⁴Florence Rochefort, « L'égalité dans la différence : les paradoxes de la République, 1880-1940 », dans Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir.), *Serviteurs de l'État*, Paris, La Découverte/Syros (coll. « L'espace de l'histoire »), 2000, 581 p., p. 183-198, et « Les féministes », in Jean-Jacques Becker et Gilles Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte (coll. « L'espace de l'histoire »), 1^{ère} éd. 2004, t. 2 : « XX^e siècle : à l'épreuve de l'histoire », 778 p., p. 108-118, en particulier p. 110 sq.

crises ? N'est-elle, dans un contexte particulier, que le pur reflet d'un (de) réseau(x), qui reste(nt) le cas échéant à déterminer ?

À cette série initiale d'interrogations s'ajoute une seconde, qui porte sur la disparition rapide et silencieuse de ces trois visages du portrait de groupe qu'esquisse la LDH. Est-ce le fait de divergences de vues – et lesquelles ? –, ou, plus simplement, du recentrage sur des activités autres, mais qui peuvent être en adéquation avec les enjeux révélés par l'Affaire ? Parallèlement, cette fulgurance de militance, qui ne doit pas cacher d'autres investissements sur la longue durée, permet de questionner le rôle politique des femmes dans une association qui n'a de cesse de dire que le terme « Homme » renvoie à l'humanité, tout en participant, en fait et en rhétorique, à la limitation de leurs droits, au moins au premier XX^e siècle⁵. On l'aura deviné, à partir de l'itinéraire de Mathilde Salomon, mais par-delà sa trajectoire, il s'agira d'aborder d'abord les raisons d'un engagement aux côtés d'autres dreyfusardes, puis d'approcher son système de valeurs, représentatif d'une certaine culture politique et d'une éthique de l'action au temps de l'Affaire, pour, en dernière analyse, interroger la fonction – plus que l'action effective – de ces femmes en ligue autour de la personnalité de Mathilde Salomon.

Les multiples ressorts d'un engagement

Avant de se pencher sur les motivations d'une adhésion limitée et non-publique – puisque le nom de Mathilde Salomon n'est pas sur la liste des premiers membres publiée par *L'Aurore* d'Ernest Vaughan et de Georges Clemenceau le 1^{er} avril 1898 –, il convient d'abord de revenir, ne serait-ce qu'à titre comparatif, sur les deux autres femmes et leur sphère d'influence.

« Mme Lucien Fontaine », qui se prénomme Louise, est l'épouse d'un industriel, membre de la section parisienne de La Muette, trésorier national de l'organisation jusqu'en 1903, futur conseiller municipal de Mercin-et-Vaux (Aisne). Lucien est le frère d'Henri Fontaine, lui-même membre du comité central de 1898 à

⁵Françoise Blum, « Itinéraires féministes à la lumière de l'Affaire », in Michel Leymarie (dir.), *La postérité de l'affaire Dreyfus*, préface d'Antoine Prost, conclusion de Serge Berstein, bibliographie du centenaire par Vincent Duclert, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion (coll. « Histoire et Civilisations »), 1998, 241 p., p. 93-101.

1906, co-fondateur et président de la section de Garches (Seine-et-Oise), et membre éminent de l'Union pour l'Action morale puis de l'Union pour la Vérité de Paul Desjardins, tout comme Lucien Fontaine et Arthur Fontaine, qui deviendra le directeur du Bureau international du Travail⁶.

Jeanne Schmahl, quant à elle – c'est en fait un nom d'emprunt –, est née Jane Archer. Écrivaine et obstétricienne, elle est mariée à Henri Schmahl, beau-frère du professeur de médecine Paul Reclus, lui-même membre du comité central des origines jusqu'à sa mort en 1914 et même vice-président de l'association de 1904 à 1905, mais aussi co-président de la section de Paris-6^e. Surtout, elle est l'auteur de *Préjugé de sexe* (1895), de *Raisons biologiques et économiques de l'inégalité des femmes dans le travail* (1905), d'*Économie domestique* (1906) ; elle sera à l'initiative de la loi du 13 juillet 1907 sur la libre disposition par les femmes de leurs revenus salariés et participera, en 1909, à la création de l'Union française pour le suffrage des femmes, tout en militant à la Ligue française du droit des femmes.

Reste Mathilde Salomon, présentée comme directrice du Collège Sévigné – c'est sa carte de visite. Ni d'adhésion de couple ni d'enrôlement civique comme précédemment. On peut donc risquer une hypothèse : pour elle, et peut-être plus que pour ses « collègues » – c'est ainsi que s'appellent les ligueurs entre eux –, les milieux peuvent être une des explications de son inscription à la LDH. Bien sûr, ce n'est pas la seule et l'on peut même dire, sans avoir peur de beaucoup se tromper, que les motivations sont multiples et complémentaires, de même que pour nombre d'acteurs de l'Histoire et de l'Affaire.

Première évidence : comme l'un des grands dreyfusards des origines, le vice-président du Sénat, Auguste Scheurer-Kestner, comme « le frère admirable », Mathieu Dreyfus⁷, comme la victime et le héros, le capitaine Alfred Dreyfus⁸,

⁶François Chaubet, *Paul Desjardins et les Décades de Pontigny*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion (coll. « Histoire et Civilisations »), 327 p., notamment p. 29.

⁷La formule est de l'écrivain anarchiste Bernard Lazare. Pour un portrait, voir Gilles Manceron, Emmanuel Naquet et Philippe Oriol « Mathieu Dreyfus, le "frère admirable" », in Gilles Manceron et Emmanuel Naquet (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, Rennes, PUR (coll. « Histoire »), 2009, 552 p., p. 83-86.

⁸Vincent Duclert, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote*, Paris, Fayard, 2006, 1280 p. et « Alfred Dreyfus, un dreyfusard méconnu », in Gilles Manceron et Emmanuel Naquet (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, op. cit., p. 195-204.

Mathilde Salomon, non pas alsacienne mais lorraine, est originaire de ces « provinces perdues ». Le seront aussi des ligueurs, comme l'avocat Louis Leblois ou l'anthropologiste Georges Hervé, ou encore le chimiste Charles Friedel, qui siège à ses côtés au comité directeur jusqu'à sa mort en 1899, tous les deux amis d'enfance du lieutenant-colonel Picquart.

Mais pas seulement : Charles Friedel a participé à la fondation de l'École alsacienne, le pendant masculin du Collège Sévigné. On peut aussi songer au théologien protestant Maurice Vernes, actif à la Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire (SEQES) ou au mathématicien rationaliste Paul Appell⁹. Dans le registre de ces « petites patries » particulières¹⁰, si le futur journaliste Georges Gombault, qui sacrifia l'agrégation pour l'Affaire, si l'étudiant en histoire Émile Kahn, qui a assisté à la première assemblée générale, n'ont probablement pas connu Mathilde Salomon, il ne faut pas oublier l'incarnation du républicanisme alsacien à la LDH, le bibliothécaire de l'École normale supérieure (ENS), Lucien Herr. Mathilde Salomon et Lucien Herr se sont-ils parlés ? Là encore les sources demeurent muettes.

S'ajoute incontestablement un effet générationnel, car à regarder les ligueurs que Mathilde Salomon côtoie, elle qui a dépassé la soixantaine au moment de son entrée en ligue, il est remarquable que plusieurs de ses « collègues » appartiennent à cette/ces génération(s) politique(s), née(s) dans ces années de la fin de la Monarchie de Juillet, de la Révolution de 1848, de la II^e République, qui a/ont mûri contre l'Empire. C'est sans doute le cas de l'historien Gustave Bloch (1848-1923), père de Marc, de Salomon Reinach (1858-1932), membre de l'Institut, qui a prononcé un discours à la chambre mortuaire après le décès de Mathilde Salomon, plus sûrement du biologiste du biologiste Émile Duclaux (1840-1904), certainement du chimiste Charles Friedel (1832-1899) déjà évoqué, du pédagogue Ferdinand Buisson (1841-1932), de l'helléniste Jean Psichari (1854-1929), du philosophe Gabriel Séailles (1852-1922), du chartiste Arthur Giry (1848-1899), et peut-être des parlementaires Paul Guieysse (1841-1914), Yves Guyot (1843-1924), Alexandre Isaac (1845-1899), Arthur Ranc (1831-1908), Ludovic Trarieux (1840-1904), Jean-

⁹Témoignage de Mathias Morhardt, deuxième secrétaire général de la LDH, in *Compte rendu de l'assemblée générale du 23 décembre 1898*, Paris, Ligue des Droits de l'Homme, s. d., p. 16-17.

¹⁰Jean-François Chanet, *L'École républicaine et les petites patries*, préface de Mona Ozouf, Paris, Aubier Montaigne (coll. « Histoires »), 1996, 426 p.

Jules Clamageran (1827-1903) et Auguste Delpech (1846-1935). Même remarque pour le chimiste Édouard Grimaux (1835-1900), le biologiste Émile Glay (1857-1930), le D^r Charles Richet (1850-1953), le publiciste Ernest Vaughan (1841-1929), l'historien du droit Paul Viollet (1840-1914).

Si, dans cette longue liste, là encore, il est difficile de dégager ceux qui ont véritablement parlé à Mathilde Salomon¹¹, il est probable que beaucoup ont croisé si ce n'est la personne, au moins le nom de Mathilde Salomon à la LDH ou ailleurs. On peut ainsi étendre le raisonnement à l'écrivain Maurice Bouchor (1855-1929), au médecin Édouard Brissaud (1852-1909), à l'anthropologiste Georges Hervé (1855-1932), aux historiens Alphonse Aulard (1849-1928) et Charles Seignobos (1854-1942), au diplomate Paul d'Estournelles de Constant (1852-1924), au philologue Louis Havet (1849-1925), au physiologiste Jules Héricourt (1850-1938). Mais il y a plus : on pourrait ajouter Victor Brochard, proche de Mathilde Salomon et « ardent dreyfusard »¹². Quant au linguiste Paul Passy (1859-1940), intime de Charles Richet, il s'agit du fils de Frédéric Passy, membre de l'Institut, et plus encore président de la Société pour la propagation de l'instruction parmi les femmes ; c'est l'un de ceux qui, en 1883, ont poussé à la nomination de Mathilde Salomon à la tête du Collège, avec Michel Bréal, membre du conseil d'administration de la même Société¹³. Son épouse en fait également partie et a joué un rôle non négligeable dans la fondation du Collège Sévigné¹⁴ ; Marthe Lévêque en parle comme de la « meilleure amie » de Mathilde Salomon¹⁵.

Michel Bréal, justement, dont la fille Clotilde fut la première élève inscrite au Collège Sévigné... Ce normalien, professeur au Collège de France, spécialiste de sanscrit, est président de la SEQES. Directeur de l'EPHE, il fut aussi

¹¹ Arthur Giry a enseigné l'histoire à la fois à l'École des hautes études et au Collège Sévigné, de même que Frédéric Passy, professeur d'économie publique et privée...

¹² Maurice Paléologue, *Journal de l'affaire Dreyfus, 1894-1899. L'affaire Dreyfus et le Quai d'Orsay*, Paris, Plon, 1955, 273 p., p. 89 sq. Le philosophe Victor Brochard (1848-1907) est un disciple de Charles Renouvier.

¹³ Renseignements transmis aimablement par Rébecca Roggers, que je remercie vivement, et que l'on retrouvera dans les dossiers conservés aux Archives nationales F 17 14186/14187.

¹⁴ M. Simonnet, allocution du 1^{er} juillet 1905 (*Collège Sévigné. Paris. Allocutions prononcées au 25^e anniversaire*, Bordeaux, Imprimerie de *L'Avenir de la Mutualité*, s. d., 22 p., p. 9-10).

¹⁵ Marthe Lévêque, *Mathilde Salomon. Directrice du Collège Sévigné. Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Chevalier de la Légion d'honneur. 1837-1909*, Saint-Germain-lès-Corbeil, Imprimerie F. Leroy, 1911, 42 p., p. 32.

inspecteur général de l'Instruction publique pour l'Enseignement supérieur. Si son entrée publique en dreyfusisme est tardive, elle est vive – les lances qu'il rompt, à travers *Le Siècle*, avec Ferdinand Brunetière sont connues et son engagement privé est rapide¹⁶. Dix mois après le procès Zola, il écrit à Auguste Scheurer-Kestner : « Je ne résiste pas plus longtemps à mon désir de vous remercier davantage pour le courage et l'indépendance d'esprit que vous avez montrés. Cela console de bien des tristesses. Vous avez réveillé les consciences dans une partie de la nation »¹⁷.

Dans cette thématique de l'activation des réseaux intellectuels, avec leurs entrelacs et leurs cercles concentriques, l'adhésion de Mathilde Salomon peut s'expliquer par celui, en l'espèce organique, que constitue l'association fondée en 1864 par Jean Macé, la Ligue française de l'enseignement (LFE), à laquelle Wendy Helen Perry nous dit que la directrice a appartenu¹⁸. Ces hommes – je pense à Alphonse Aulard, Ferdinand Buisson, Arthur Giry, Émile Gley, Auguste Delpech, Paul d'Estournelles de Constant, Paul Guieysse, Léon Marillier, Gabriel Séailles, Charles Seignobos, Ludovic Trarieux –, qui participent alors encore aux aventures parallèles et parfois convergentes de la LFE et de la LDH, s'inscrivent dans une perspective de l'éducation laïque chère aussi à Mathilde Salomon¹⁹. Néanmoins, selon les historiens de cette association, elle n'a pas collaboré à son Comité des Dames²⁰.

Dans cette sociabilité par excellence républicaine, il ne faut pas oublier les connexions professionnelles. Songeons aux clercs qui enseignent ou enseigneront au Collège de France (Joseph Bédier [1864-1938]²¹), à la Sorbonne (Ferdinand Brunot

¹⁶Selon E. de Haime (pseudonyme de A. de Morsier), *Affaire Dreyfus, les faits acquis à l'histoire*, Paris, Stock, 1898, 376 p., p. 345 sq.

¹⁷Lettre du 9 déc. 1898 (BnF-Richelieu, Département des Manuscrits, NAF 17.377, Autographes des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, t. I, A-D, f. 108).

¹⁸Wendy Helen Perry, *Remembering Dreyfus : The Ligue des Droits de l'Homme and the Making of the Modern French Human Rights Movement. Appendix : Ligue des Droits de l'Homme central committee members (1898-1939). Biographical Dictionary*, Ph. D. diss., dact., s. la dir. de Donald M. Reid, Université de Caroline du Nord, 1998, non paginé, notice Mathilde Salomon.

¹⁹Jean-Paul Martin, *La Ligue de l'Enseignement et la République, des origines à 1914*, thèse de doctorat, s. la dir. de Jean-Marie Mayeur, IEP de Paris, 1992, 865 p., et Nathalie Sévilla, *La Ligue de l'enseignement-Confédération générale des œuvres laïques, 1919-1939*, thèse de doctorat, s. la dir. de Jean-François Sirinelli, IEP de Paris, 2004, 762 p.

²⁰Courriels échangés avec Jean-Paul Martin, le 21 novembre 2009, et avec Nathalie Sévilla, le 27 novembre 2009.

²¹Voir Ferdinand Lot, *Joseph Bédier 1864-1938*, Paris, Droz, 1939, 52 p.

[1860-1938]²²), à l'ENS (son surveillant général Paul Dupuy²³), à l'École des Chartes (Paul Meyer [1840-1917] ou Auguste Molinier [1851-1904], fondateur et président de la section de Paris-5^e), qu'elle peut avoir rencontrés à l'occasion de ses responsabilités au Conseil supérieur de l'Instruction publique ou via Michel Bréal, dont le carnet d'adresses est fort long.

Au-delà de l'insertion forte de Mathilde Salomon dans le système éducatif de la Troisième République, il est des hommes qui peuvent avoir influencé une décision, et d'abord Anatole France, né en 1844, à la stature immense. Surtout quand on sait que, selon le neveu de Mathilde Salomon, André Salomon, le « vieil hôtel 10 rue de Condé [était] fréquenté par des écrivains comme Anatole France » et par « des universitaires enseignant au collège »²⁴. Sans oublier Romain Rolland, dont le beau-père n'est autre que Michel Bréal... Et si l'on reste dans le domaine des proximités, comment ne pas citer quelques noms de la liste des membres de l'Association des anciennes élèves du Collège Sévigné en 1914 : on y trouve, entre autres, « Y. Basch » – fille de Victor, « chef des dreyfusards rennais » en 1899 et troisième président de la LDH, mariée au sociologue Maurice Halbwachs²⁵ –, mais encore « Mme A. Bréal (Mlle Guieyette) », « M. Bouglé » – lien avec Célestin Bouglé, vice-président de la LDH ? –, ou « Mme Paul Desjardins », déjà évoqué, « Mlle J. Halbwachs », future Jeanne Alexandre, épouse de Michel Alexandre et surtout pacifiste essentielle²⁶.

²²Sur Ferdinand Brunot, voir notre notice dans Philippe Oriol, *Dictionnaire de l'affaire Dreyfus*, Paris, Éd. Honoré Champion, à paraître, ainsi que nos annexes biographiques dans Emmanuel Naquet, *La Ligue des droits de l'Homme, une association en politique (1898-1940)*, s. la dir. de Serge Berstein, 2005, 5 vol., 1349 p., p. 934 et s., à paraître aux éditions Fayard.

²³Lui aussi est de ceux qui interviennent lors de la mort de Mathilde Salomon (*Discours prononcés à Paris le 17 septembre 1909 aux obsèques de Mathilde Salomon*, Paris, Imprimeries Cerf, 1909, 16 p., p. 10-13). Voir aussi les souvenirs de sa fille, Thérèse Maurette-Dupuy, *Livre du centenaire*, Paris, Nathan, 1980, p. 46, les deux ouvrages de son père sur l'Affaire (*Le Petit Bleu*, Stock, 1899 ; *Le général Roget et Dreyfus*, Stock, 1899) et la notice de Michel Drouin, *Bulletin de la Société internationale d'histoire de l'affaire Dreyfus*, n° 5, été 1998, p. 72-73.

²⁴Selon *Collège Sévigné. Hommage à Mathilde Salomon. Archives, op. cit.*, non paginé.

²⁵La formule est de Françoise Basch, in Michel Denis, Michel Lagrée et Jean-Yves Veillard (dir.), *L'affaire Dreyfus et l'opinion publique en France et à l'étranger*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Histoire »), 1995, 349 p., p. 76-97. La scolarisation d'Yvonne Basch au Collège Sévigné nous a été confirmée par Françoise Basch : « Yvonne Basch était la fille de Victor, donc ma tante, et très amie avec Jeanne Halbwachs (puis Alexandre). Yvonne était une femme formidable, passionnée qui, déjà âgée je crois, vendait *L'Humanité* rue Daguerré, assise sur un petit tabouret... » (courriel du 17 décembre 2009).

²⁶*Assemblée générale de l'association des anciennes élèves du Collège Sévigné du 29 mars 1914*, p. 11 et s. Nicole Racine nous a assuré que « Jeanne Halbwachs a préparé en 1909 l'agrégation de lettres au Collège Sévigné dans la classe d'Alain. En 1913, après l'agrégation, au lieu de prendre un poste en

Pour autant, l’empreinte laissée par Mathilde Salomon à la LDH ne laisse pas d’interroger au plan politique. Au-delà des manques historiographiques que certaines contributions comme celle de Catherine Nicault²⁷ ou celles de Françoise Mayeur viennent heureusement combler, notamment pour le champ éducatif²⁸ –, elle n’apparaît pas dans les histoires des femmes, pourtant issues de recherches universitaires de grande qualité, de *L’Égalité en marche* de Laurence Klejman et Florence Rochefort, aux *Filles de Marianne* de Christine Bard, il est vrai portant sur l’après 1914²⁹. Et pourtant, sa vision (« Les femmes ont, et auront de plus en plus besoin de travailler pour vivre »³⁰) s’avère déjà, si ce n’est féministe, à tout le moins progressiste.

Dernière question, également essentielle au regard de son cheminement éducatif : a-t-elle participé aux Universités populaires ? Le témoignage de Marthe Lévêque insiste sur le fait qu’elle fut « profondément mêlée à cette grande agitation »³¹, mais Lucien Lemerrier ne l’évoque pas³². On peut l’imaginer suivant le mouvement voire aidant, çà et là, par exemple en donnant des noms d’orateurs, en proposant des sujets d’intervention, en impulsant des initiatives. On peut aussi se la représenter certainement davantage concentrée sur un Collège Sévigné à la fois largement reconnu et original par rapport à « l’offre pédagogique », et ce d’autant

province, elle demeura dans sa famille et donna des cours au Collège Sévigné. "C’était afin de conquérir à la Sorbonne quelques autres diplômes de philosophie, mais plus délibérément pour continuer l’enivrante action politique pour la Justice. C’est-à-dire de plus en plus pour la paix" (citation extraite d’un manuscrit rédigé à mon intention) » (Nicole Racine, courriel du 17 décembre 2009).

²⁷Catherine Nicault, « Mathilde Salomon, pédagogue et pionnière de l’éducation féminine (Phalsbourg, 14 décembre 1837 – Paris, 15 septembre 1909) », *Archives juives*, vol. 37, 2004/1, p. 129-134.

²⁸Françoise Mayeur, « L’éducation des filles : le modèle laïque », in Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes. Le XIX^e siècle*, s. la dir. de Geneviève Fraisse et Michelle Perrot, Paris, Plon, 1991, 627 p., p. 231-248, référence p. 244 et surtout *L’enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la FNSP, 1977, 488 p., p. 86 et s. Voir aussi Françoise Mayeur, *L’éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1979, rééd. Perrin (coll. « Tempus »), 2008, 373 p., p. 226 et s. D’une manière générale, consulter enfin Françoise Mayeur et Louis-Henri Parias, *Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation en France*, t. 3, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 683 p., rééd. par Françoise Mayeur, *Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation en France*, t. III, « De la Révolution à l’École républicaine (1789-1930) », Perrin (coll. « Tempus »), 2004, 778 p. et Antoine Prost, *Histoire de l’éducation en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, coll. « U », 1968, 524 p.

²⁹Laurence Kiejman et Florence Rochefort, *L’Égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, préface de Michelle Perrot, Paris, Presses de la FNSP, 1989, 356 p., et Christine Bard, *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, 528 p.

³⁰Marthe Lévêque, *Mathilde Salomon...*, op. cit., p. 24.

³¹Marthe Lévêque, *Mathilde Salomon...*, op. cit., p. 28.

³²Lucien Mercier, *Les Universités populaires : 1898-1914. Éducation populaire et mouvement ouvrier au début du siècle*, préface de Madeleine Rebérioux, Paris, Éd. ouvrières, 1986, 188 p.

plus qu'elle ne pouvait guère se déplacer en raison de son âge et de ses limites physiques.

Culture politique ou éthique de l'action ?

Au-delà des traces, il apparaît essentiel de s'arrêter sur ces années 1898-1900, celle de l'émergence sur la scène civique de la LDH. Car il y a un moment Ligue des Droits de l'Homme qui, selon moi et au regard des témoignages sur le tempérament de Mathilde Salomon, correspond à une cristallisation socio-politique induite par l'affaire Dreyfus. Or, Mathilde Salomon a personnellement été éprouvée par celle-ci, et à plus d'un titre.

Marthe Lévêque nous indique qu'elle « en souffrit autant qu'on peut souffrir quand on a vécu soixante ans, forcément soutenu par des sentiments essentiels, et que l'on sent tout à coup se déplacer l'axe de sa vie ». Et d'ajouter : « Il ne lui était plus possible de voir la réalité à travers le souvenir de ses efforts et de ses rêves. Liberté de pensée, tolérance, justice, respect de la loi, valeur morale de la culture, c'étaient des mots, de beaux désirs non réalisés, l'événement le prouvait. Plus que jamais régnaient les préjugés, le mensonge et la violence, l'exploitation de la bêtise humaine par la bassesse humaine. Et le rare exemple d'iniquité qu'on avait sous les yeux évoquait, dénonçait, imposait enfin à la conscience "l'horrible injustice de la vie" »³³.

« Très patriote » selon Catherine Nicault³⁴, elle aurait pu faire sienne l'affirmation de Lucien Herr : « Un Juif alsacien ne trahit pas la France »³⁵. Car, ajoute l'historienne, « chez elle, le patriotisme s'allie, comme chez tous ses contemporains israélites, à un attachement farouche aux valeurs de liberté et de dignité humaine qui se confondent dans son esprit avec l'idée qu'elle se fait de la France ». En effet, aux yeux de Mathilde Salomon, il est des valeurs qui mettent en

³³Marthe Lévêque, *Mathilde Salomon...*, *op. cit.*, p. 27-28.

³⁴Catherine Nicault, art. cit. Michel Bréal évoque le fait qu'elle « gardait au cœur la blessure de la patrie mutilée » (*Discours prononcés à Paris le 17 septembre 1909 aux obsèques de Mathilde Salomon*, *op. cit.*, p. 5).

³⁵Charles Andler, *Vie de Lucien Herr (1864-1926)*, Paris, Éd. Rieder, 1932, 352 p., p. 114.

avant la France républicaine, celle incarnée par Marianne, cette allégorie qui constitue aussi l'image d'Épinal d'un pays éclairé par les Lumières, d'une terre de proclamation des droits de l'Homme et du Citoyen³⁶.

Son ancienne élève ne dit d'ailleurs pas le contraire : « Son culte pour la France mutilée, moralement intacte : sa foi dans les vertus et l'avenir de notre pays ; sa confiance, non pas seulement dans la générosité de la race, mais dans sa raison, tout fut momentanément ébranlé. Un instant, le dégoût profond la domina, "un découragement de tout, le sentiment que le travail n'a pas de joie, puisqu'il ne peut avoir de résultat". Puis elle se ressaisit, envisagea de nouveau la vie en face, et continua son œuvre, d'un cœur plus que jamais français, amèrement, passionnément français »³⁷. Cette affirmation est à rapprocher de cette parole de Mathilde Salomon, selon laquelle « il n'y a pas de justice dans le monde, si ce n'est celle que les hommes feront » qu'à suivre Alain, professeur de philosophie au Collège Sévigné, elle répétait souvent³⁸.

Toutefois, il ne faudrait pas avoir une vision linéaire des droits de l'Homme ; les données sont plus complexes, et il faut dépasser la confusion entre principes et réalités, entre vœux et réalisations, entre déclaration et inscription dans l'État de droit. Pour ces libéraux, dont Mathilde Salomon est une figure, tous épris de vérité et de justice avec leurs héritages respectifs et pluriels, l'Affaire a incontestablement été, non seulement un révélateur, mais un accélérateur ; elle a fonctionné comme un double opérateur, à la fois idéologique et éthique³⁹. Et c'est sur ce dernier adjectif qu'il faut insister pour Mathilde Salomon, quand on sait qu'elle-

³⁶Au demeurant, Françoise Mayeur précise qu'avant toute chose, le but de la SEQES « était de faire des femmes éclairées » et c'est Mathilde Salomon qui demanda, à la séance du 24 juin 1898, l'introduction de cours de philosophie pour les jeunes lycéennes se destinant au professorat de Lettres (*L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République, op. cit.*, p. 86 et 224). Voir notre contribution, « La réhabilitation, victoire des droits de l'Homme ? *Jus suum cuique* et extrapolation de l'affaire Dreyfus au tournant du siècle », in Michel Drouin, André Hélar, Philippe Oriol et Gérard Provost (dir.), *L'affaire Dreyfus. Nouveaux regards, nouveaux problèmes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 214 p., p. 73-87.

³⁷Marthe Lévêque, *Mathilde Salomon...*, *ibid.*

³⁸« Site Alain » (<http://alinalia.free.fr/spip.php?article120>), consulté le 26 novembre 2009, à 11 h. 30.

³⁹Emmanuel Naquet, « La réhabilitation, victoire des droits de l'Homme ? *Jus suum cuique* et extrapolation de l'affaire Dreyfus au tournant du siècle », art. cit.

même mettait en avant l'enseignement d'une morale « simple et droite », « laïque, austère, fondée sur le libéralisme, la tolérance, la générosité »⁴⁰.

Car si certaines de ces croyances sont à plus d'un titre remises en cause, l'Affaire est aussi un avènement. Rappelons, par exemple, que l'année 1898 est aussi celle des lois sur la mutualité qui correspondent à l'expression juridique d'une idée politique, le solidarisme. Au-delà, l'événement ne se réduit pas à une coïncidence, mais permet une déclinaison sociale des droits de l'Homme et du Citoyen qui n'oublie pas le troisième terme du triptyque de la devise de la République, avec une exigence de plus en plus large et un horizon non-défini voire infini⁴¹. Femme d'action, Mathilde Salomon a ainsi dépassé le registre du verbe pour « plus que jamais efficacement [être] associée à mainte œuvre de solidarité et de prévoyance ».

Elle aurait ainsi aidé et même administré de nombreuses associations philanthropiques : « Maisons familiales de repos, Abri, Visiteurs, Sauvetage de l'enfance, Patronage de l'enfance, Préservation de la tuberculose, etc »⁴². Cet engagement s'explique par sa conception de la justice qu'elle partage indéniablement avec « ses collègues ». Là encore, le témoignage de Marthe Lévêque va dans notre sens, qui montre la valeur globale de l'Affaire : « La souffrance humaine, le "vrai infini" devenait la première, la seule réalité ; l'effort pour diminuer l'injustice le seul devoir. On avait assez longtemps cultivé le culte du moi, développé l'individu ; il était temps, grand temps, de lui rendre la conscience du tout, et de son rôle dans le tout. Ainsi, peut-être, un jour arriverait-on, par la lutte systématique contre les inégalités sociales, l'ignorance, la misère, les forces brutales et inconscientes, à faire triompher la justice, vertu de l'esprit »⁴³.

Ce pragmatisme est en résonance avec ses convictions. Émile Chartier/Alain raconte qu'à l'occasion de leurs entretiens, cette laïque affirmait qu'un « des inconvénients de la religion, et qui sans doute la fera vivre toujours, c'est qu'elle détourne nos yeux des devoirs les plus évidents et les plus pressants, qui sont

⁴⁰Catherine Nicault, art. cit.

⁴¹Emmanuel Naquet, « L'universalisme des droits de l'Homme et du Citoyen », in Vincent Duclert et Perrine Simon-Nahum (dir.), *Les événements fondateurs. L'affaire Dreyfus*, Paris, Armand Colin (coll. « U »), 2009, 343 p., p. 102-110.

⁴²Marthe Lévêque, *ibid.*

⁴³Marthe Lévêque, *op. cit.*

devant nos pieds. Quoi ? Il y a des pauvres ; il y a des femmes et des enfants qui ont faim et froid ; et vous cherchez un idéal sur les cimes, ou dans les nuages ! »⁴⁴.

La culture politique syncrétique dans laquelle baigne Mathilde Salomon, qui mêle libéralisme et socio-républicanisme, explique aussi cette vocation : lorsqu'Albert Thomas, qui a enseigné au Collège Sévigné, publie un article nécrologique dans *L'Humanité*, « bien qu'elle ne fût pas des nôtres », il y loue le rôle de Mathilde Salomon dans les réformes de la didactique, mais aussi sa « bonté », sa « tolérance », son « esprit critique »⁴⁵. De même, Émile Chartier/Alain, qui l'appelait affectueusement « la vieille Salomon »⁴⁶, souligne sa « liberté de pensée » à laquelle « elle n'admettait aucune limite »⁴⁷.

En cela et pour tout cela, on peut rapprocher Mathilde Salomon de ces « fous de la République » étudiés par Pierre Birnbaum⁴⁸, dès lors qu'elle est inscrite dans la Cité française et défenseur à sa manière du modèle républicain comme le furent, à la Ligue des Droits de l'Homme, au même moment ou après elle, les « frères Je-Sais-Tout », Joseph Salomon, Théodore Reinach, Salomon Grumbach, Victor Bach, Émile Kahn. Ainsi, à suivre Catherine Nicault, Mathilde Salomon se rapproche du judaïsme par l'Affaire. Le 12 octobre 1900, décorée de la Légion d'honneur, distinction rarement accordée aux femmes, elle la reçoit comme « une consécration officielle de son œuvre », mais aussi comme « une victoire [...] sur l'antisémitisme »⁴⁹.

Éloignée de toute pratique religieuse, elle n'est pas totalement indifférente au judaïsme, comme le prouve sa traduction d'une œuvre d'Israël Zangwill, *Chad Gadya !*, parue en 1904, aux *Cahiers de la Quinzaine* dirigés par un dreyfusard éminent, Charles Péguy, qui n'a pas encore rompu avec la Ligue des Droits de

⁴⁴ « Discours de M. E. Chartier », in *Discours prononcés à Paris le 17 septembre 1909 aux obsèques de Mathilde Salomon*, *op. cit.*, p. 15.

⁴⁵ *L'Humanité*, 18 septembre 1909.

⁴⁶ Thierry Leterre, *Alain, le premier intellectuel*, Paris, Stock (coll. « biographies »), 2006, 590 p., p. 547.

⁴⁷ « Discours de M. E. Chartier », *ibid.*

⁴⁸ Pierre Birnbaum, *Les fous de la République. Histoire politique des juifs d'État, de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992, 512 p., en particulier le chapitre IX sur « Les idéologues de la République » et « La laïcisation de la société ».

⁴⁹ Marthe Lévêque, *op. cit.*, p. 34.

l'Homme⁵⁰. Selon Catherine Nicault, elle n'est pas non plus insensible au sionisme. Ajoutons que c'est le rabbin Israël Lévi qui dit la prière lors de son inhumation au cimetière du Montparnasse⁵¹.

De Mathilde Salomon aux ligueuses de la Belle Époque

Le mutisme de Mathilde Salomon, lors de la seule séance du comité directeur de la Ligue des Droits de l'Homme à laquelle elle assiste, interroge fortement, malgré les sujets abordés⁵². La réponse – sans entrer dans des considérations psychologiques toujours hasardeuses – peut se trouver dans les souvenirs de son élève qui précisent que « bien qu'elle parlât peu en séance plénière [du Conseil supérieur de l'Instruction publique], pour des causes matérielles – la grandeur de la salle et la fragilité de sa voix – ; pour des raisons morales – goût du silence et de la réserve –, elle était extrêmement écoutée quand, par hasard, elle se mêlait à la discussion »⁵³.

Cette appréciation vaut-elle pour l'instance dirigeante de la LDH ? Sans doute, bien que la salle fût plus appropriée à une prise de parole – la direction collégiale de la Ligue siégea au 19 de la rue de Savoie jusqu'au 15 octobre 1898, puis, pendant vingt ans, au 1^{er} de la rue Jacob, avec entre dix et vingt-cinq présents à chaque réunion. Il faut ajouter une évidence : Mathilde Salomon pouvait-elle, si l'on songe à ses lourdes charges à la tête du Collège Sévigné, à son âge avancé et à sa faible constitution, coopérer régulièrement et durablement à des discussions ne commençant en général qu'à 21 heures et se terminant fort tard dans la soirée, parfois aux environs de minuit ?

⁵⁰Charles Péguy, *Cahiers de la Quinzaine*, VI, III (25.10.1904), repris in *Œuvres en prose complètes I*, éd. présentée, établie et annotée par Robert Burac, Paris, Gallimard-NRF, 1987, 1934 p., p. 1396-1451. Sa biographe Marthe Lévêque la présente comme une « œuvre de combat » (*op. cit.*, p. 36, note 2).

⁵¹Selon la coupure d'un journal non identifié et reproduit dans *Collège Sévigné. Hommage à Mathilde Salomon. Archives*, *op. cit.*, non paginé et Catherine Nicault, art. cit.

⁵²Le 10 juin 1898, à l'Hôtel des Sociétés savantes, le comité directeur vote à l'unanimité, sauf la voix de Paul Viollet, et avec donc l'assentiment de Mathilde Salomon, le fait de « poser » « la question Dreyfus » lors de son premier manifeste (Archives privées de la Ligue des Droits de l'Homme, comptes rendus manuscrits et sténographiques des comités directeurs, 14 juin 1898-15 décembre 1899, p. 7-9, fonds consultable à son siège actuel, 138 rue Marcadet, 75018 Paris).

⁵³Marthe Lévêque, *op. cit.*, p. 23.

Les traces laissées par la LDH sont elles-mêmes très discrètes. Il est révélateur d'ailleurs que, dans son témoignage, l'éphémère premier secrétaire général de la LDH, Jean Psichari, oublie les trois ligueuses du comité directeur⁵⁴, et que Mathilde Salomon ne soit pas remplacée comme cela s'était fait auparavant et se fera ultérieurement, la tradition respectant un équilibre savant des tendances politiques, mais non des sexes. Elle n'est même pas indiquée comme démissionnaire, comme pour tant d'autres, alors que nous possédons le relevé exhaustif des débats et décisions de cette période. Au demeurant, l'année suivante, le même phénomène se produit pour Jeanne Schmahl et Louise Fontaine... Or, Jeanne Schmahl avait proposé, lors de la séance du 20 février 1899, que le nom de Louise Fontaine et le sien soient « désormais insérés dans les actes officiels de la Ligue », sans résultat⁵⁵. Par ailleurs, si l'on dépouille les *Bulletins officiels de la Ligue des Droits de l'Homme* de 1909, on ne trouve aucune mention de la disparition de Mathilde Salomon pour une association qui a le culte de ses héros, même anonymes, et qui pratique très volontiers la commémoration voire la célébration...

Il faut attendre 1905 pour que le comité central fasse de nouveau entrer une femme en son sein, elle-même féministe, Adrienne – Gertrude – Avril de Sainte-Croix (1855-1939), journaliste, dirigeante de la Ligue française du droit des femmes, secrétaire générale puis président du Conseil national des femmes françaises (CNFF), secrétaire générale de la Fédération abolitionniste internationale, qui coudoie les députés Yves Guyot, un des principaux animateurs, et Ernest Tarbouriech, actif à la Ligue française du droit des femmes, ou le docteur hygiéniste Justin Sicard de Plauzoles.

Ce n'est qu'en 1911 que l'avocate (admise au barreau en 1917) Maria Vérone (1874-1938), fondatrice et présidente de l'Union nationale des avocates, secrétaire de la LFDF (Ligue française du droit des femmes) depuis 1904, membre du CIF (Conseil international des femmes), dont le CNFF relève, de l'UFSF (Union française pour le suffrage des femmes), également socialiste, libre-penseuse, collaboratrice de *La Fronde* et du *Droit des Femmes* la rejoint. Première femme à plaider en cour d'Assises en 1908, c'est en 1909, au congrès commémoratif du conseil de guerre de

⁵⁴*BOLDH*, 15 jui. 1904, p. 906.

⁵⁵Archives privées de la Ligue des Droits de l'Homme, séance du 20 février 1899, p. 76.

Rennes organisé par la LDH, soit deux ans après son propre rapport sur le vote des femmes aux conseils municipaux, d'arrondissement et généraux, et pour leur éligibilité à la Chambre et au Sénat, alors que la présidence de l'association est assurée par un proche du féminisme, Francis de Pressensé.

Notre propos n'est pas de retracer ici les aléas ligueurs vis-à-vis de la question du genre, au demeurant étudiés par Anne-Martine Fabre⁵⁶ puis Claire Lescoffit⁵⁷ et que nous avons éclairés dans notre thèse⁵⁸. C'est en effet avec Ferdinand Buisson qui, comme Francis de Pressensé, est féministe (il préside la Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes en 1911), et moins avec Victor Basch, plus réticent sur la question de l'égalité politique des sexes, que les féministes participent davantage aux discussions, au moins quand celles-ci s'y prêtent, autour de Séverine, Cécile Brunschvicg, Marcelle Legrand-Falco, Germaine Malaterre-Sellier, Hélène Brion, mais aussi, après la Première Guerre mondiale, avec Suzanne Colette-Kahn, Marie Bonneviel, Maria Pognon, Magdeleine Paz, Andrée Viollis, Jeanne Déghilage, pour ne citer qu'elles. Ces échanges prennent plutôt la forme de participations croisées via d'autres structures que la LDH, et souvent plus radicales.

Il est, en effet, un décalage notable entre le militantisme des femmes dans d'autres groupements et leur discrétion à la Ligue des Droits de l'Homme⁵⁹. Le modérantisme de celles présentes à la LDH est une des raisons de leur retenue, mais pas la seule : l'essentiel des combats féministes est ailleurs, notamment là où elles sont entendues et d'où elles sont écoutées. Car pour la LDH, si l'on a pu noter leur très faible présence au sommet de l'association avant 1914, singulièrement après les départs de Mathilde Salomon, Jeanne Schmahl et Louise Fontaine – cinq femmes se succèdent/se côtoient avant 1914, onze entre 1914 et 1940 –, cette tendance est la même dans les sections.

⁵⁶Anne-Martine Fabre, *La Ligue des Droits de l'Homme et la Femme des origines à 1914*, mémoire de DEA, s. la dir. de Pierre Milza, IEP Paris, 1988 et « La Ligue des Droits de l'Homme et les femmes au début du XX^e siècle », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 72 spécial « Les droits de l'Homme au XX^e siècle », oct.-déc. 2003, s. la dir. de Martine Lemaitre et d'Emmanuel Naquet, p. 31-35.

⁵⁷Claire Lescoffit, *Femmes et féminismes à la Ligue des Droits de l'Homme (1914-1940)*, mémoire de master, s. la dir. de Jean-Louis Loubet et Nicolas Hatzfeld, Université d'Évry-Val d'Essonne, 2006.

⁵⁸Emmanuel Naquet, *La Ligue des droits de l'Homme, une association en politique (1898-1940)*, *op. cit.*

⁵⁹Anne-Martine Fabre, *op. cit.*, p. 38 et Claire Lescoffit, *op. cit.*, p. 35.

L'historien William D. Irvine attribue ainsi 0,5% des présidences de sections à des femmes pour l'après-1914⁶⁰.

Il n'en demeure pas moins que l'année même de la disparition de Mathilde Salomon, le congrès de la LDH se tient dans la capitale bretonne pour commémorer le dixième anniversaire du Conseil de guerre de Rennes. C'est la seule mais grande occasion de la LDH d'avancer ses thèses par la voix de Maria Vérone. Sont ainsi abordés, il est vrai la dernière après-midi du congrès, devant 170 délégués impatients – alors que les autres séances en ont réuni plus de 220 –, tout à la fois l'égalité des salaires des travailleurs des deux sexes, le droit d'électorat et d'éligibilité pour les femmes, l'interdiction du travail des femmes pendant six semaines avant et quatre semaines après la grossesse, l'indemnité pendant la période d'allaitement et la recherche en paternité⁶¹.

Ces études et ces déclarations se font sur tous les fronts, y compris sur celui des droits économiques et sociaux, dans un temps où plus du tiers des femmes sont actives, rejoignant de la sorte, sans le dire, le combat de Mathilde Salomon. Diverses revendications sont posées avant même le congrès, dont l'éligibilité des femmes aux tribunaux de commerce et surtout l'égalité des salaires – avec le mot d'ordre « À travail égal, salaire égal » ... S'ajoutent des demandes : « l'assurance maternelle », des secours plus importants aux filles-mères, la possibilité de mener une recherche de paternité... Quant aux droits civils, de nombreuses critiques sont également portées, par exemple contre l'incapacité légale de la femme mariée, malgré la loi du 13 juillet 1907 qui lui donne « pleine capacité civile pour tout ce qui concerne son gain ». Sur le plan politique, l'impulsion de Francis de Pressensé est déterminante : le député socialiste est favorable par exemple au droit de vote et à l'éligibilité générale des femmes, ce qui explique la synergie entre la LDH et la nébuleuse suffragiste, visible

⁶⁰Cité par Claire Lescoffit, *op. cit.*, p. 38. Voir aussi William D. Irvine, *Between Justice and Politics. The Ligue des Droits de l'Homme, 1898-1945*, Stanford, Stanford University Press, 2007, 269 p., p. 80 et s.

⁶¹Pour le rapport de Maria Vérone, *BOLDH*, 15 sept. 1909, p. 1094-1124. Notons qu'au départ, il était prévu que ce soit Gertrude Avril de Sainte-Croix qui rapporte sur « Le droit de la femme. Éducation et émancipation de la femme. La Liberté individuelle de la femme. Police des mœurs » (*BOLDH*, 15 fév. 1909, p. 203). Pour les débats, cf. *BOLDH*, 15 août 1909, p. 969 et s.).

lors des meetings, bien que plusieurs de ces questions aient été et soient encore traitées presque exclusivement par des hommes⁶².

Pour conclure et s'en tenir à l'inscription dans la Cité, on peut compléter la typologie de Françoise Blum, élaborée à l'occasion d'une notice sur une dreyfusarde affichée, Aline Ménard-Dorian. L'historienne distingue « deux grandes catégories : les femmes qui s'engagent ès qualité, comme journalistes, publicistes, enseignantes... en tant qu'intellectuelles donc. C'est le cas, pour ne citer que les plus connues, de Marguerite Durand, de Séverine, à qui l'on doit ses impressions d'audience, les superbes pages de *Vers la lumière*, ou de la première avocate, Jeanne Chauvin. Ces femmes ont généralement néanmoins la conscience aiguë de ce que la cause des femmes a à voir avec la cause dreyfusarde. Et il y a des femmes, telles la veuve de Michelet, telle Geneviève Straus, ou telles la plupart des signataires de l'*Appel aux femmes*, qui conservent tout en s'engageant un rôle plus traditionnel »⁶³.

On l'aura compris, une troisième voie peut être dégagée, qui correspond à la fois à l'esprit et à la lettre de celle choisie et assumée par Mathilde Salomon. Non pas celle d'un non-engagement, puisque si elle n'a signé ni les protestations des 14 et 15 janvier 1898 parues dans *L'Aurore* et dans *Le Siècle*, et relayée pour la seconde par *Le Temps*, ni « l'Appel aux femmes de France » du 24 mars 1898 lancé par Jean Psichari en une et sur deux colonnes du *Siècle*⁶⁴, Mathilde Salomon a apposé son nom à la suite de celle stigmatisant l'arrestation du lieutenant-colonel Picquart après avoir adhéré et siégé à la LDH. À regarder le champ civique voire politique que représente

⁶²Sur le terrain de la prostitution, la LDH crée en 1900 une commission complètement masculine, présidée par le D^r Brissaud. Seules Maria Pognon et Gertrude Avril de Sainte-Croix sont auditionnées. La direction de la LDH apparaît très divisée, entre abolitionnistes et libéraux, mais Maria Vérone réclame en 1909, au congrès de Rennes, la suppression de la prostitution réglementée. Plus généralement sur cette question, voir Alain Corbin, *Les filles de noces : misère sexuelle et prostitution, XIX^e et XX^e siècle*, Paris, Aubier (coll. « Historique »), 1978, 571 p., notamment p. 385 sq. ; Jean-Marc Berlière, *La police des mœurs sous la III^e République*, Paris, Seuil, 1982, 270 p., p. 84 et s. ; Jill Harsin, *Policing Prostitution in Nineteenth Century Paris*, Princeton, Princeton University Press, 1985, 417 p.

⁶³Françoise Blum, « Aline Ménard-Dorian, du salon à la scène politique », in Gilles Manceron et Emmanuel Naquet (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, op. cit., p. 139-142.

⁶⁴Ont signées, parfois avoir leur nom d'épouse, « mesdames Edmond de Pressensé, Ludovic Trarieux, Louis Havet, André Réville, Paul Meyer, Jean Psichari, Pierre Ménard-Dorian, A. F. Suchard née de Hault de Pressensé, Georges Hervé, Mathias Morhardt, Arthur Giry, Lucien Fontaine, Yves Guyot, Marguerite-Félix Alcan, Alfred Pissaro, Jules Héricourt, Madeleine Crémieux, Paul Passy, Gustave Kahn, Paul Alexis, Émile Gley, Frédéric Passy, A.-J. Michelet, Paul Reclus, Charles Andler, Albert Clemenceau, Thadée Natanson, Henri Sée, Adèle Clamageran ».

la LDH, l'engagement de Mathilde Salomon ressortit plutôt d'un engagement-témoignage, qui se double d'un engagement-empreinte, ailleurs, hors du champ associatif, et d'évidence concrétisé par l'originalité et la pérennité d'une œuvre éducative institutionnalisée par le Collège Sévigné⁶⁵.

⁶⁵Voir aussi Vincent Duclert, « S'engager », dans Vincent Duclert et Christophe Prochasson (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, *op. cit.*, p. 1033-1041.